

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 10 février 2020 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Éline Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

20-02-088

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

20-02-089

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver l'ordre du jour avec le retrait des points suivants :

- 5.6 Signature d'une promesse d'achat entre la Ville et la Commission scolaire Pierre-Neveu - partie du lot 3 047 761;
- 8.2 Demande d'aide financière pour la construction d'un terrain de basketball extérieur.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

20-02-090

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 27 janvier 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 27 janvier 2020.

ADOPTÉE.

20-02-091

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 342

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de prendre acte du dépôt du document modifié et du procès-verbal de correction, en date du 27 janvier 2020, en regard de la Section 3 du règlement numéro 342 intitulé *Règlement relatif à la taxation pour l'année 2020*, tel que présenté par la greffière.

ADOPTÉE.

20-02-092

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-1 RELATIF À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LES RUES BEAUDRY, BELCOURT ET COURSOL

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 332-1 visant à modifier le titre, les articles 1, 2, 3 et 4 ainsi que l'annexe « I » du règlement numéro 332, afin d'augmenter le montant de la dépense de 150 000 \$ afin de procéder à la deuxième couche de pavage au printemps 2020 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

20-02-093

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 348 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LA TERRASSE DU JARDIN

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 348 visant à décréter un emprunt et une dépense au montant de 153 000 \$ pour l'exécution de travaux de pavage et de voirie sur la terrasse du Jardin, entre les numéros civiques 158 et 174 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

20-02-094

APPUI - JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents des Laurentides s'élève à 81,6 % chez les filles et 69,9 % chez les garçons;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus :

•Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie des Laurentides lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) organise du 17 au 21 février, l'édition 2020 des Journées de la persévérance scolaire que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de plusieurs activités dans les différentes communautés et écoles de notre région;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, de déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité.

D'appuyer le PREL et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire des Laurentides, une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

De faire parvenir copie de cette résolution au PREL, 45, rue Saint-Joseph, B200, Sainte-Thérèse, QC, J7E 4X5.

ADOPTÉE.

20-02-095

SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT ENTRE LA VILLE DE MONT-LAURIER ET MONSIEUR JEAN-LUC LÉONARD - LOT 3 050 455

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, une promesse d'achat à intervenir entre la Ville et monsieur Jean-Luc Léonard relativement à l'acquisition du lot numéro 3 050 455, au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 843 960 m², laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De mandater maître Jean-François Brunet, notaire pour instrumenter l'acte de vente.

Les honoraires de maître Brunet et les frais de publicité et de copies sont à la charge de la Ville.

ADOPTÉE.

20-02-096

USAGE PAR LA VILLE DU STATIONNEMENT ADJACENT À LA PATINOIRE ET AU PARC À NEIGE - PARC ERNEST-LÉONARD - RUE PANET

CONSIDÉRANT l'emplacement du parc à neige et de la patinoire adjacente au parc Ernest-Léonard appartenant à la Ville, lesquels sont situés à proximité du stationnement du 570, rue Panet, propriété de 9376-6558 Québec inc.;

CONSIDÉRANT que ledit stationnement est utilisé par les usagers de la patinoire et du parc à neige;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser la trésorière à payer à 9376-6558 Québec inc. un montant de 1 287,50 \$ plus les taxes applicables, pour les fins d'utilisation du stationnement adjacent à la patinoire et au parc à neige pour la saison 2019-2020.

ADOPTÉE.

20-02-097

NOMINATION DU CONSEILLER MONSIEUR YVES DESJARDINS - CONSEIL DES MAIRES 24 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT que le maire et la mairesse suppléante de la Ville ne peuvent assister au conseil des maires du 24 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de désigner le conseiller monsieur Yves Desjardins représentant du maire Daniel Bourdon lors du conseil des maires du 24 février 2020.

Monsieur Desjardins possèdera et exercera le pouvoir du maire lors de ce conseil.

La présente résolution sera adressée à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE.

20-02-098

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2020

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le thème « RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, que le conseil municipal proclame la semaine du 4 au 10 mai 2020 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE ».

ADOPTÉE.

Monsieur le conseiller Yves Desjardins déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le prochain point de par ses relations d'affaires et mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations

20-02-099

OUVERTURE DU PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA VICTOIRE SUR LA TOTALITÉ DU LOT 4 153 901

CONSIDÉRANT le certificat de localisation préparé par monsieur Philippe McKale, arpenteur-géomètre, en date du 29 novembre 1984, désignant le lot 56-25, rang II canton de Robertson comme étant un chemin public, lequel est devenu le lot numéro 4 153 901 au cadastre officiel du Québec lors de la rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT l'acquisition dudit lot par la Corporation municipale de Des Ruisseaux suivant un acte notarié passé devant Me Raymond Hamel, notaire, en date du 20 janvier 1986;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 98-01-28 de l'ancienne municipalité de Des Ruisseaux officialisant la voie de circulation « rue de la Victoire »;

CONSIDÉRANT la volonté de l'ancienne municipalité de Des Ruisseaux, exprimée dans le règlement numéro 98-450 et ses amendements, à l'effet de décréter la rue de la Victoire comme étant un chemin d'hiver, et ce, sur une distance de 0,93 km;

CONSIDÉRANT la confirmation de monsieur Steve Pressé, directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie, à l'effet que les travaux d'aménagement du rond-point sont terminés;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de décréter l'ouverture du prolongement de la rue de la Victoire sur la totalité du lot 4 153 901 au cadastre officiel du Québec.

ADOPTÉE.

Le conseiller Yves Desjardins reprend son siège.

20-02-100

ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME DE DIRECTION

CONSIDÉRANT la nouvelle appellation du Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'adopter le nouvel organigramme de direction de la Ville joint à la présente.

ADOPTÉE.

20-02-101

CRÉATION DU PROJET D20-443 POUR CONSTRUCTION D'UN PONCEAU POUR LA TERRASSE DU JARDIN ET TRANSFERT BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT le projet numéro 20-14 au programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT la subvention du Ministère des Transports dans le volet PPA-ES accordée au cours de l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de décréter, en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*, des travaux de construction d'un ponceau et de fossés sur la terrasse du Jardin pour un montant total de 17 000 \$ selon l'estimation des coûts vérifiée par Monsieur Steve Pressé, directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie.

D'autoriser la trésorière à affecter la subvention du programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration - Enveloppe pour des projets d'envergures ou supramunicipaux au montant de 15 000 \$ confirmée par une lettre du ministre François Bonnardel en date du 31 octobre 2019.

D'autoriser la trésorière à modifier le budget de fonctionnement 2020 afin de transférer les sommes suivantes au financement du projet D20-443 :

DU POSTE :	Transport - voirie	
ITEMS :	Rémunération - temps régulier	1 550 \$;
	RRS	110 \$;
	RRQ	90 \$;
	Assurance emploi	20 \$;
	FSS	70 \$;
	CSST	30 \$;
	RQAP	10 \$;
	Assurance vie	10 \$;
	Assurance collective	110 \$.

ADOPTÉE.

20-02-102

CRÉATION DU PROJET S20-445 EN VERTU DE L'ARTICLE 544.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES - FRAIS PROFESSIONNELS - MISE À NIVEAU DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT le projet numéro 14-041 au programme des dépenses en immobilisations visant les années 2020, 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet de renflouer certaines dépenses ayant trait à un règlement futur jusqu'à concurrence de 5 % du montant de l'emprunt décrété audit règlement;

CONSIDÉRANT le traitement prévu au manuel de présentation de l'information financière municipale relativement au renflouement du fonds général à même une partie de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de créer le projet S20-445 Frais professionnels - Mise à niveau de la bibliothèque au montant de 200 000 \$ financé par le surplus non affecté.

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 200 000 \$ du surplus non affecté à l'état des activités d'investissement, pour servir de financement au projet S20-445.

Le montant de la dépense engagé en vertu de la présente résolution fera partie d'un règlement d'emprunt dans lequel une somme, non supérieure à 5 % du montant de l'emprunt décrété audit règlement, sera destinée à renflouer le fonds général de la Ville, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE.

20-02-103

CRÉATION DU PROJET S20-446 EN VERTU DE L'ARTICLE 544.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES - FRAIS PROFESSIONNELS - AMÉNAGEMENT DES BORDURES DE PISTE

CONSIDÉRANT le projet numéro 20-029 au programme des dépenses en immobilisations visant les années 2020, 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet de renflouer certaines dépenses ayant trait à un règlement futur jusqu'à concurrence de 5 % du montant de l'emprunt décrété audit règlement;

CONSIDÉRANT le traitement prévu au manuel de présentation de l'information financière municipale relativement au renflouement du fonds général à même une partie de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de créer le projet S20-446 Frais professionnels - aménagement des bordures de piste au montant de 5 000 \$, financé par le surplus non affecté.

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 5 000 \$ du surplus non affecté à l'état des activités d'investissement, pour servir de financement au projet S20-446.

Le montant de la dépense engagé en vertu de la présente résolution fera partie d'un règlement d'emprunt dans lequel une somme, non supérieure à 5 % du montant de l'emprunt décrété audit règlement, sera destinée à renflouer le fonds général de la Ville, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE.

20-02-104

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2020

Madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois de janvier 2020, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit :

Activités d'investissement :	
-chèques émis	314 272,28 \$
-paiements électroniques	
-transfert international	
Activités de fonctionnement :	
-chèques émis	1 003 481,64 \$
-paiements électroniques	400 615,87 \$
-transfert international	

La liste est classée au dossier 207-000-079.

ADOPTÉE.

20-02-105

EMBAUCHE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT le besoin de combler les effectifs du Service des incendies afin de maintenir le nombre de pompiers à temps partiel nécessaire à l'agglomération;

CONSIDÉRANT les entrevues qui ont eu lieu en présence de la directrice du Service des ressources humaines, de 2 officiers et du directeur du Service des incendies;

CONSIDÉRANT que parmi les candidats sélectionnés pour les entrevues, 3 ont été retenus et ces 3 candidats ont réussi l'examen de santé de pré embauche et les tests physiques pour faire partie de la brigade;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'embaucher les personnes suivantes à titre de pompiers à temps partiel : messieurs Martin Cossette, Alexandre Ducharme St-Amour et William Huberdeau.

Que leur embauche soit effective en date du 10 février 2020.

À ce titre, les nouveaux pompiers à temps partiel s'engagent à résider à moins de 8 kilomètres de l'une des casernes situées dans les limites territoriales de l'agglomération de Mont-Laurier pour la durée de l'embauche.

ADOPTÉE.

20-02-106

EMBAUCHE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT le besoin de combler les effectifs du Service des incendies afin de maintenir le nombre de pompiers à temps partiel nécessaire à l'agglomération;

CONSIDÉRANT les entrevues qui ont eu lieu en présence de la directrice du Service des ressources humaines, de 2 officiers et du directeur du Service des incendies;

CONSIDÉRANT que parmi les candidats sélectionnés pour les entrevues, 4 d'entre eux ont été retenus pour les postes d'auxiliaires et que ces 4 candidats ont réussi l'examen de santé de pré embauche et les tests physiques pour faire partie de la brigade;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'embaucher les personnes suivantes à titre d'auxiliaires à temps partiel : madame Chantale Prud'homme, messieurs André Cadieux, Sébastien Migneault et Eric Sergerie.

Que leur embauche soit effective en date du 10 février 2020.

À ce titre, ces auxiliaires à temps partiel s'engagent à résider à moins de 8 kilomètres de l'une des casernes situées dans les limites territoriales de l'agglomération de Mont-Laurier pour la durée de l'embauche.

De plus, ceux-ci devront suivre avec succès les cours de formation de « Pompiers 1 » en sécurité incendie nécessaires à la mise à jour de leurs compétences et exigés par le Service.

ADOPTÉE.

20-02-107

DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR YVES LEFEBVRE, EMPLOYÉ AU SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT la demande de départ à la retraite de monsieur Yves Lefebvre reçue le 19 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Gabrielle Brisebois propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accepter la demande de départ à la retraite de monsieur Yves Lefebvre à titre de commis sénior au Service des finances effective le 17 février 2020.

Le conseil municipal remercie monsieur Lefebvre pour les 31 ans de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bonne et heureuse retraite.

ADOPTÉE.

20-02-108

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES À DIVERS ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT les demandes reçues à la Ville pour le financement de projets ou d'activités pour l'année 2020 et les ententes déjà existantes;

CONSIDÉRANT l'analyse des demandes par la Commission Module qualité de vie et les recommandations, en date du 8 novembre 2019, déposées au conseil dans le cadre de la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser la trésorière à émettre les chèques aux organismes ci-dessous mentionnés, aux dates fixées, à titre de contribution financière pour l'année 2020, à savoir :

Organisme	Contributions	Dates des versements
Fondation du Centre Hospitalier (golf)	500 \$	mai
Société d'Alzheimer des Laurentides	250 \$	mai
Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger	500 \$	Avril

Association de pêche de Val-Limoges	500 \$	Pièces justificatives
Association pour la protection du Lac des Îles	3 000 \$	mai
Association des propriétaires de chalets du Lac Quinn	1 000 \$	mai
Comité d'ensemencement Vallée de la Lièvre	1 000 \$	juin
Manne du jour	1 500 \$	S'il y a lieu
Maison Lyse Beauchamp	7 500 \$	S'il y a lieu
Mèreveille, centre périnatal (transport)	350 \$	mai
Mèreveille (prog. couches lavables)	2 000 \$	Sur dépôt de rapport
Maison des jeunes de Mont-Laurier	8 000 \$	mai
Albatros Mont-Laurier	200 \$	mai
Conférence St-Vincent de Paul Mont-Laurier	500 \$	juin
Zone emploi d'Antoine-Labelle	1 000 \$	mai
Comité local de la CIEC de la région de Mont-Laurier	200 \$	juin
Centre d'exposition de Mont-Laurier	4 000 \$	mai
Chœur Entramis	500 \$	mai
Comité des loisirs de Val-Limoges (activité de Noël)	800 \$	octobre
Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides	500 \$	mai
LIMOL	250 \$	juin
Comité des loisirs de Val-Limoges	6 000 \$	mai
Société d'horticulture et d'écologie de Mont-Laurier	1 000 \$	S'il y a lieu
Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier (Le Prisme)		
– Subvention de base	2 500 \$	juin
– Camp de jour: 150 \$/enfant inscrit de Mont-Laurier pour un maximum de:	2 500 \$	Sur présentation du rapport - aout
Association des coureurs en canot de la Lièvre (ACCL)	1 500 \$	juillet
Club de motoneige Les Sultans	20 000 \$	février
Club Quad	20 000 \$	mai
Motocross, VTT de la Lièvre	2 500 \$	S'il y a lieu

L'écluse des Laurentides (travail de rue Mont-Laurier)	10 000 \$	mai
Chambre de commerce de Mont-Laurier:		
– Fête au centre-ville	5 000 \$	S'il y a lieu
– Agrofête 2020	2 000 \$	S'il y a lieu
Carrefour Bois-Chantant	20 000 \$	mai
Bourses d'études		
– Polyvalente St-Joseph	1 000 \$	juin
– Cégep	1 000 \$	mai
– Centre Christ-Roi	250 \$	mai
– Université	1 000 \$	avril
– Université (stage)	1 000 \$	avril
– Fondation du centre Collégial de Mont-Laurier	8 000 \$	juin
Association de hockey mineur de Mont-Laurier/Ferme-Neuve :		
– Tournoi Richelieu Home Hardware	250 \$	décembre
– Tournoi APBM Western Star	250 \$	novembre
– Festi-tournoi Fenomax 2020	250 \$	février

ADOPTÉE.

20-02-109

**DEMANDE DE PERMIS DE VOIRIE - ENTRETIEN ET RACCORDEMENT
À L'INTÉRIEUR DES EMPRISES DES ROUTES DU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT que la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et qu'elle doit à cet effet obtenir du ministère les permis de voirie nécessaires;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'autoriser messieurs Steve Pressé, François Gay ou Marc-André Lajoie-Galipeau, à signer, pour et au nom de la Ville, les demandes de permis de voirie auprès du ministère des Transports, pour l'année 2020, chaque fois qu'il le sera nécessaire, et ce, pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$.

La Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie et à remettre les infrastructures routières dans leur état d'origine.

ADOPTÉE.

20-02-110

ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS GRÉ À GRÉ À LA FIRME AVIS' ART INC. POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE POUR LA PLANIFICATION DES TRAVAUX RELATIFS À LA PRODUCTION D'UN PFT POUR LE PROJET DE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

CONSIDÉRANT que la Ville doit produire un programme fonctionnel et technique (PFT) pour son projet de nouvelle bibliothèque centrale sur le site actuel de la Maison de la culture;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite être accompagnée d'une firme spécialisée dans la planification des travaux relatifs à la production dudit PFT;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme Avis' Art inc. pour des services d'accompagnement, propose monsieur Michel Desjardins en tant que chargé de projet;

CONSIDÉRANT que l'offre inclue une banque de 190 heures à 90 \$/heure pour un montant de 17 100 \$, ainsi qu'une provision de 1 350 \$ représentant 10 déplacements à Mont-Laurier totalisant la somme de 18 450 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'octroyer à la firme Avis' Art inc. le mandat d'accompagnement pour la planification des travaux relatifs à la production du PFT pour le projet de la nouvelle bibliothèque centrale selon les modalités de l'offre de services reçue.

Cette dépense est imputable au projet S20-445.

ADOPTÉE.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 JANVIER 2020

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de ce dépôt.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

20-02-111

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire